



Délibération n°2026-29 en date du 5 juin 2026 – projet d'aménagement et de sécurisation des piétons rue Raymonde Hervouet :

Le Conseil municipal de la Commune de Gouzon, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 19h00 suivant convocation en date du 26 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Cyril VICTOR, Maire.

Membres	19
Présents	16
Pouvoirs	2
Votants	16
Exprimés	18
Pour	18
Contre	0

Présents : Cyril VICTOR, Sébastien MÉRAUD, Fabienne GESSIER, Jean-Luc LOIGNON, Carine PARY, Dominique MATHIEUX, Martine DOREL BRAQUET, Pascal SOLVIGNON, Frédéric TERRET, Cyril PAILLOUX, Jean-Michel MASSIAS, Géraldine BOTTET, Martial BEAUFILS, Julie ROBERT, Elise TARRET, Xavier PARENTON.

Absents excusés : Thierry FAUCONNET (excusé), Christine LEMUT (donne pouvoir à Martine DOREL BRAQUET), Elodie GRANDET (donne pouvoir à Carine PARY)

Secrétaire de séance : Jean-Luc LOIGNON

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement et de sécurisation des piétons rue Raymonde Hervouet et dont le coût prévisionnel s'élève à 15 185,01 € HT soit 18 222,01 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 15 185,01 € HT

Amendes de police (25%) : 3 796,25 €

Boost'Comm'une (25%) : 3 796,25 €

Autofinancement communal (50%) : 7 592,51 €

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 4^{ème} trimestre de l'année en cours.

Monsieur le Maire précise que les travaux porteront sur :

- un reprofilage général de la voirie
- un marquage au sol pour la mise en place d'une zone 30 km/h ainsi qu'une bande piétonne
- un ensemble de signalisation verticale pour matérialiser la zone concernée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet d'aménagement et de sécurisation des piétons rue Raymonde Hervouet
- adopter le plan de financement exposé ci-dessous

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.
Extrait certifié conforme.**

Le Maire, Cyril VICTOR

Le secrétaire de séance, Jean-Luc LOIGNON

